Niveau :	**LICENCE**					**année**
Domaine :	**SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**					**L3**
Mention :	**SOCIOLOGIE**					180 ECTS
Volume horaire étudiant :	208 h	272 h	40 h			**520 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	Autoformation	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jean-Christophe MARCEL Professeur Bureau 256, Pôle AAFE 11 Esplanade Erasme – 21000 DIJON 03.80.39.36.69 jean-christophe.marcel@u-bourgogne.fr	Virginie SIMON Bureau 265 - 2ème étage Pôle AAFE 11, Esplanade Erasme - 21000 DIJON ☎ 03.80.39.36.69 secretariat.sociologie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	**UFR SCIENCES HUMAINES** 4 Bd Gabriel - 21000 DIJON

Objectifs de la formation et débouchés

■ Objectifs :

La Licence de Sociologie a deux objectifs principaux :

- Permettre aux étudiants de maîtriser les principes, méthodes et outils de la Sociologie et de la Démographie. Il s'agit également de les initier au travail pluridisciplinaire afin qu'ils puissent poursuivre, dans des conditions optimales, en Master et éventuellement prétendre à un doctorat en Sociologie, en Démographie, ou en Sciences Humaines et Sociales ;

- Permettre aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement ou aux carrières du travail social d'être préparés aux concours d'entrée dans les établissements de formation des travailleurs sociaux, notamment à l'IRTESS de Dijon avec lequel existent des collaborations.

■ Débouchés du diplôme :

Poursuite d'études

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès en Master 1 mention Sociologie est soumis à capacités d'accueil.
L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

Le département de Sociologie propose un accès à deux Masters 2 mixtes (Recherche/Professionnel) de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté :

- ⇨ Société, territoires et vieillissement
- ⇨ Ingénierie sociale

Autres poursuites d'études

- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A.

- L'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education) prépare aux métiers de l'Enseignement et de l'Education. Son département MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) propose :

  - le Master MEEF 1er degré - professeur des écoles
  - le Master MEEF second degré parcours « Sciences Economiques et Sociales » - professeur des lycées
  - le Master MEEF encadrement éducatif - conseiller principal d'éducation

Métiers

- Les métiers du travail social (avec formation complémentaire).

- Les métiers de l'enseignement et de la recherche en Sciences sociales.

- L'acquisition de la licence permet d'accéder aux concours de catégorie A qui ouvrent aux fonctions de cadre de l'administration publique et de la fonction publique territoriale.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les étudiants ayant satisfait aux trois années de Licence acquièrent une solide formation théorique, doublée d'une maitrise des outils de la discipline ; ils ont également développé de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Ils possèdent des compétences tant dans le domaine du qualitatif (enseignements théoriques en Sociologie, Sciences sociales) que dans celui du quantitatif (Informatique, Démographie, Statistiques).

Les TD leur ont permis d'acquérir l'autonomie dans le travail universitaire (rédaction, synthèse, recherche documentaire, etc.), mais aussi d'aborder le travail en équipe et la réalisation d'enquêtes de terrain, dans le cadre de l'apprentissage des méthodes d'investigation qualitatives et quantitatives.

L'anglais, enseigné tout au long du cursus, a tout à la fois entretenu et développé l'usage d'une langue étrangère incontournable dans le milieu scientifique.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

En dernière année de Licence, les étudiants poursuivent leur formation par des enseignements de spécialité renforcés et abordent le monde de la recherche à travers la réalisation d'une enquête collective donnant lieu à la production d'un (petit) mémoire avec soutenance orale. Ils affinent ainsi leurs connaissances en termes de rédaction, recherches documentaires, méthodologie et protocole d'enquête (quantitatif et qualitatif).

Ils ont acquis la maitrise des outils informatiques, statistiques et les bases de l'anglais scientifique.

Modalités d'accès à l'année de formation

■ De plein droit :

les étudiants déclarés ADMIS à l'issue de la L2 de Sociologie.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation ;
en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études

■ Organisation générale :

L'ensemble du cursus Licence Sciences Humaines et Sociales mention Sociologie comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (UE).

Chaque semestre représente 30 crédits européens (ou ECTS) et se compose de 5 UE affectées chacune de 6 crédits européens.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de cours intégrés (CI).

L'anglais (TD) est enseigné à chaque semestre.

La présence aux TD est obligatoire : les absences doivent être justifiées. Pour être pris en compte, les justificatifs doivent être fournis au plus tard dans les 5 jours suivant le retour en cours.

■ Espace numérique :

Cet espace numérique permet d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, d'obtenir des relevés de notes et des certificats de scolarité, d'avoir accès au dossier étudiant et aux emplois du temps (logiciel ADE Campus).

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent activer leur compte numérique sur

ent.u-bourgogne.fr

(Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte)

En cas de perte du mot de passe et/ou du nom d'utilisateur, suivre la procédure indiquée sur **ent.u-bourgogne.fr,** onglet Accueil puis Etudiant

Attention : **les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.**

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 5

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sociologie	Théories sociologiques contemporaines	24	24	48		Écrit 3h	Oral/ exposé	Oral		1	0,5	1,5
TOTAL UE		24h	24h	48h	6							2

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Dynamiques sociales	Stratification et mobilité sociales	22	22	44		Écrit 3h	Oral/ exposé	Oral		1	0,5	1,5
TOTAL UE		22h	22h	44h	6							2

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Champs de la sociologie	Sociologie du travail	22		22		Ecrit 3h		Oral		2		2
	Dimensions sociales de la vulnérabilité	22		22								
TOTAL UE		44h		44h	6							2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sciences Sociales	Sociologie de l'action collective	24		24		Écrit 3h		Oral		1		1
	Démographie sociale	24		24		Écrit 3h		Oral		1		1
TOTAL UE		48h		48h	6							1

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Outils	Méthodologie quantitative		24	24			Exposé ou dossier		Oral		1	1
	Anglais		12	12		Écrit 2h		Oral		1		1
	Culture et Usages Numériques❶		24	24		QCM + contrôle machine		QCM + contrôle machine				1
	Stage(s) facultatif(s)					Rapport obligatoire, non noté						
TOTAL UE			60h	60h	6							1
TOTAL S5		**138h**	**106h**	**244h**	**30**							8

CC: contrôle continu - CT: contrôle terminal

❶ **Culture et Usages Numériques**: L'enseignement est dispensé sous la forme de 24 h de travaux dirigés avec des travaux personnels obligatoires. Les évaluations se feront sur PC lors des TD.

Les contenus de formation reposent sur le référentiel national de compétences numériques PIX qui abordent les thématiques Information et données, Communication et collaboration, Création de contenu, Protection et sécurité et Environnement numérique.

SEMESTRE 6

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sociologie	Questions sociales contemporaines	24	24	48		Écrit 3h	Oral/ exposé	Oral		1	0.5	1.5
TOTAL UE		24h	24h	48h	6							2

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sociologie	Politiques publiques et sociales	22	22	44		Écrit 3h	Oral/ exposé	Oral		1	0.5	1.5
TOTAL UE		22h	22h	44h	6							2

UE 8	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sciences Sociales	Sociologie de la culture	24	24	48		Écrit 3h	Exposé ou dossier	Oral		1	0.5	1.5
	ou Analyse démographique	24	24	48		Écrit 3h	Exposé ou dossier	Oral		1	0.5	1.5
TOTAL UE		24h	24h	48h	6							2

UE 9	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Méthodologie	Méthodologie qualitative		24	24			Exposé ou dossier		Oral		1	1
	Méthodologie quantitative		24	24			Exposé ou dossier		Oral ou dossier		1	1
TOTAL UE			48h	48h	6							1

UE 10	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Outils	Anglais		12	12		Écrit 2h	Oral	Oral		1	1	1
	Informatique		24	24			Épreuve machine		Épreuve machine		1	1
	Séminaire Socio-démographie		12	12			Écrit		Oral		1	1
	Stage(s) facultatif(s)					Rapport obligatoire, non noté						
TOTAL UE			48h	48h	6							1
TOTAL S6		**70h**	**166h**	**236h**	**30**							8

(1) CC: contrôle continu - CT: contrôle terminal

⦿ Les étudiants ayant échoué aux deux semestres passent, à la session de juin, un seul écrit. La note obtenue est valable pour les deux semestres.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché dans le couloir des bureaux 123, bâtiment Lettres, au-dessus du hall d'entrée et publié sur le site de l'Université de Bourgogne : http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence.html

et des éléments contenus dans cette fiche filière.

Les connaissances dans chaque matière sont évaluées par des notes de contrôles continus réalisés au cours du semestre et/ou par une épreuve terminale lors de la session d'examens.

Le poids relatif des contrôles continus dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

- **les enseignements de CM** donnent lieu à un examen terminal écrit.
En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait pour l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.

- **les enseignements de TD**, **auxquels la présence est obligatoire** (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité), donnent lieu à un contrôle continu et/ou un examen terminal écrit. Quelles que soient les modalités, le contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière. **En cas d'absence d'une ou plusieurs notes de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait pour l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

Une session d'examens est organisée à la fin de chaque semestre. Pour les deux semestres, une seconde session, dite de rattrapage, est organisée au mois de juin.

● *Inscriptions aux examens*

Les inscriptions aux examens, dites « inscriptions pédagogiques », pour l'ensemble des sessions (*DÉCEMBRE et/ou JANVIER*, AVRIL/MAI et JUIN), sont obligatoires. Distinctes des inscriptions administratives, **elles s'effectuent via l'ENT sur une période déterminé**e dans le mois suivant la rentrée universitaire (les dates seront précisées par affichage).

● *Sessions d'examen*

Session 1

La session d'examens concernant les enseignements du 1er semestre a lieu en **DÉCEMBRE et/ou JANVIER** ; celle concernant les enseignements du 2ème semestre a lieu en **AVRIL** et/ou **MAI**.

Chaque UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- les enseignements de CM donnent lieu à un examen terminal écrit.

En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et **aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.** Les absences doivent être justifiées auprès du service de scolarité dans un délai de 5 jours.

- les enseignements de TD, pour lesquels la présence est obligatoire (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité)**,** donnent lieu à un contrôle continu. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière. **En cas d'absence de note de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

Session 2 : Pour chacun des deux semestres, la session 2, dite « de rattrapage », a lieu au mois de **JUIN :**

Dans les UE non acquises du (ou des) semestre(s) non validé(s), l'étudiant doit repasser toutes les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 (toute note supérieure ou égale à 10/20 d'une UE non acquise est conservée entre les deux sessions et ne doit donc pas être repassée) et **seule la note du rattrapage est prise en compte**.

Pour les matières comprenant à la fois une note de CT et une note de CC : Si la moyenne obtenue entre le CT et le CC est inférieure à 10/20, le CC ne peut être repassé mais le CT doit l'être obligatoirement même si la note obtenue en CT lors de la 1ère session est égale ou supérieure à 10/20. La note de CT obtenue en 2ème session sera considérée comme la nouvelle moyenne.

- ***Règles de validation et de capitalisation :***

Principes généraux :

COMPENSATION : La compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

CAPITALISATION : Les UE et les semestres, porteurs de crédits européens, sont capitalisables :

- Une UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre ces UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20.

- ***Régime transitoire (correspondances entre ancien et nouveau système)***

Ce régime concerne les étudiants de L3 de Sociologie ajournés à l'issue de la session 2 de l'année universitaire 2016-2017 ou lors des sessions antérieures, réinscrits en L3 de Sociologie en 2017-2018.

Le cas échéant, ces étudiants conservent le semestre acquis.

Pour les UE de L3 obtenues lors des années antérieures, les correspondances avec les nouveaux enseignements seront examinées au cas par cas.

- ***Etudiants salariés : régime spécial et aménagement d'horaire***

➢ **Dispense d'assiduité aux TD**

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli **la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre**. Ils doivent également :

- s'adresser aux enseignants responsables afin de connaître les modalités particulières les concernant et d'obtenir obligatoirement une note de travaux dirigés ;

- se tenir au courant des dates des examens de TD obligatoires pour les étudiants salariés.

➢ **Aménagement d'horaire des TD**

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau ou professionnels ou intégrés au PEPS (Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives) de l'uB, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, dans un service civique, justifiant d'un statut national d'étudiant-entrepreneur, inscrits au titre de la formation continue.

- ***Etudiants boursiers***

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR :

http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/

et de présence aux examens, chaque session d'examen étant obligatoire.

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent néanmoins assister au maximum de travaux dirigés.

● *Règles relatives aux stages*

Les étudiants pourront réaliser au cours de leur année universitaire un stage. Ce stage, facultatif, donnera lieu à la remise d'un rapport qui n'est pas noté, et qui par conséquent ne donnera droit à aucun crédit ECTS.

Les conventions d'accueil (prévues principalement pour les étudiants de l'UB accueillis dans les structures de l'UB) seront limitées à **4 semaines.**

Le délai d'instruction et de signature par le doyen des conventions de stage **ne pourra être inférieur à 1 semaine.** En cas de non-respect de ce délai, la convention de stage ne sera pas signée.

Activation du compte numérique 2022-2023

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre service (ex. salle 341 ou maison de l'étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB** *si cela n'a jamais été fait*
  Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
  Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte
  noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe

- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
  ent.u-bourgogne.fr
  Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.

- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
  Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet : **Bureau** cliquer sur le lien : **réception**

- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
  Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
  Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme **PLUBEL**, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login) :

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service
de la **Maison de l'Etudiant**
Tél : 03.80.39.90.71 - mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant> Gérer votre compte** puis **Etudiant** et aller sur « **perte du mot de passe** »

Attention : **les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.**